

Mairie de Ferrières sur Sichon

Conseil municipal du 28 juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 28 juillet à 18.30, sous la présidence de Jean François Chauffrias, maire.

Présents : GUILLON Bénédicte, BARRAUD Sébastien, LE GUEN Delphine, BARTASSOT Muriel, BENOIT Dominique, COGNET Annette, COGNET Elaine, GOLLIARDON Michel, KIBLER Mickaël, LAZZERINI Jean Marcel, MOULINOUX Thomas, MY André, POIZAT Olivier

Excusés : GITENAY Daniel (pouvoir à LAZZERINI Jean Marcel), COGNET ANNETTE (pouvoir donné à COGNET ELAINE) arrivée à 19h50.

- **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019**

ATELIER RELAIS

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	132 144,00
	Réalisé :	132 143,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	132 144,00
	Réalisé :	132 143,95
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 870,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 870,00
	Réalisé :	4 869,37
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	4 869,37
Résultat global :	4 869,37

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR.

COMMUNE

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	367 264,00
	Réalisé :	221 061,30
	Reste à réaliser :	76 449,43

Recettes	Prévu :	367 264,00
	Réalisé :	208 833,63
	Reste à réaliser :	128 167,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	471 668,00
	Réalisé :	417 850,18
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	471 668,00
	Réalisé :	495 717,79
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-12 227,67
Fonctionnement :	77 887,61
Résultat global :	65 639,94

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR.

LOTISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	16 614,00
	Réalisé :	16 613,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	16 614,00
	Réalisé :	16 613,47
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	6 196,00
	Réalisé :	6 195,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	6 196,00
	Réalisé :	6 195,32
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

ATELIER RELAIS

AFFECTATION DES RESULTATS 2019	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	1,00
- un excédent reporté de :	4 868,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 869,37
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	4 869,37
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 869,37
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

COMMUNE

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	47 341,75
- un excédent reporté de :	30 525,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 867,61
- un déficit d'investissement de :	12 227,67
- un excédent des restes à réaliser de :	51 717,57
Soit un excédent de financement de :	39 489,90

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	77 867,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	77 867,61
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	12 227,67

LOTISSEMENT

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un déficit d'investissement de :	0,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Comptes de gestion

Atelier relais ; Commune ; Lotissement

**Le 28/07/2020 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019
DE M. LE TRESORIER MUNICIPAL**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 de m. le trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **BUDGET 2020**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 123 440,67

Recettes : 71 723,10

Fonctionnement

Dépenses : 480 888,98

Recettes : 480 888,98

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 199 890,10 (dont 76 449,43 de RAR)

Recettes : 199 890,10 (dont 128 167,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 480 888,98 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 480 888,98 (dont 0,00 de RAR)

Vote (sachant que les présidents d'association n'ont pas le droit de voter) : 3 abstentions et 9 POUR.

Le type de contrat de recrutement est à l'origine des abstentions.

- **COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS**

Le conseil municipal propose 24 membres :

E. DUZELLIER

JP BLETTERIE

M. GOLLIARDON

H DIOT

J. FRADIN

D. RIBOULET

J.R. LAFAYE

M. KIBLER

O. LE GUEN

L. MOULINOUX

J.M. LAZZERINI

D. BENOIT

F. GIRE

A. GRELIER

A. MY

M.C. PODLESNY

A. COGNET

A. DRIFFORD

S. BARRAUD

D. GITENAY

L. GRAVILLON

T. MOULINOUX

PH. GITENAY

- **PRIX DE VENTE DU LOTISSEMENT**

Proposition basée sur le dernier prix de vente fixé à 9 € du m². Un affichage avec le prix à la parcelle est envisagé.

- **PROJETS 2020**

- **Aménagement des locaux**

Equipement de la salle du conseil.

Les travaux prévus dans le budget précédent vont avoir lieu cette année de façon à aménager l'étage de la mairie. Cet espace sera dédié à la salle des conseils. L'aménagement en mobilier est intégré aux dépenses d'investissement 2020.

Il prévoit :

- une grande table de réunion : 3.000 € H.T., ainsi que les chaises pour les participants (conseillers et public). Pour respecter les mesures sanitaires, il convient de prévoir le remplacement des chaises dans l'enceinte de l'accueil.

Pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient assister aux conseils ou autres événements qui auraient lieu dans cette salle, l'acquisition d'un monte escalier est à l'étude. Une commission de sécurité s'assurera du respect des normes de sécurité de cet espace.

- **Déplacement des archives**

Etant donné que : Le maire est responsable au civil et au pénal des archives de sa commune, c'est-à-dire de tous les documents reçus et produits dans le cadre de l'administration quotidienne. Le maire est également responsable de la bonne tenue des documents produits dans le cadre des fonctions régaliennes qui lui sont confiées, dans le domaine de l'état civil notamment. Les frais de conservation des archives communales sont compris dans les dépenses obligatoires des communes (article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, 2e alinéa)

Par conséquent, il appartient à l'équipe municipale de s'assurer du bon état des archives et de la sécurité du lieu de conservation. Il est décidé de déplacer les archives dans un espace sécurisé.

- **Travaux de voirie : Chemin de Giraud et Mounier Haut**

- **Remplacement de Matériel**

Après un état des lieux du matériel actuel et sur présentation des devis liés à l'entretien, il apparaît nécessaire de procéder :

- A l'achat d'un nouveau camion. Une subvention de 5 000 € serait demandée pour participer à ce financement dans le cas d'un investissement.
- A la location ou l'achat ou réparations d'un tractopelle (montant réparation : 7 808,42 € H.T.)

- **Travaux au camping et au stade**

Remise en état de la clôture autour du stade et des portails (Devis en cours).

Remplacement éventuel du chauffe-eau. Remplacements des lavabos. (Devis : 2789,40 € H.T.)

- **Matériel pour la restauration scolaire**

Etude du changement du four pour passer à un four adapté à la restauration collective.
Achat d'un petit réfrigérateur pour le stockage des médicaments.

- **RECRUTEMENT DE PERSONNEL**

- **A L'ECOLE**

Le maire rappelle au conseil municipal que le contrat de Mme Fleury a pris fin le 10 juillet 2020. Le maire sollicite le conseil municipal pour procéder au recrutement dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un nouvel employé polyvalent à compter du 1^{er} Septembre 2020 et ce pour une durée de 4 mois. Ce personnel sera chargé de la surveillance des enfants lorsque ceux-ci ne sont pas sous la responsabilité des enseignants et d'effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

- **POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX**

Le maire rappelle que François Cognet est aujourd'hui seul à assumer l'entretien des espaces verts. Il est urgent de trouver une solution transitoire en recrutant un agent de maintenance polyvalent dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 4 mois. Ce personnel sera en charge de la maintenance des bâtiments, de l'entretien des espaces verts, de la voirie et du cimetière. Il aura également à assurer l'entretien du matériel.

Les offres pôle emploi seront déposées à la suite de ce conseil.

AFFAIRES DIVERSES

- **Location de l'appartement 60 rue François Riboulet**

A la question « quand cet appartement va-t-il être remis en location, le maire répond qu'un rafraîchissement est prévu mais qu'une annonce de location va paraître rapidement.

- **Préparation de la rentrée scolaire :**

Les enseignants à l'école en 2020/2021 :

Le troisième poste provisoire est maintenu pour cette année scolaire : Mme Zennouche Julie prendra ses fonctions au 31 août aux côtés de M. Perruche et Mme Bartassot.

Effectifs de l'école : 54

MATERNELLE 18

CP CE1 CE2 : 18

CM1 CM2 : 18

Rythmes :

Garderie : 7h30 – 8h45 16h10 – 18h00

Ecole : 8h55 – 11h30 pour les maternelles et 12 h pour les primaires

12h45 pour les maternelles et 13h15 pour les primaires – 16h10.

Cantine : 2 services sont maintenus.

- **Permanences de la mairie du 10 au 28 août :**

Une permanence de la mairie sera assurée par le maire ou ses adjoints de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

- L'arboretum

Des remarques ont été faites concernant l'entretien de l'arboretum : la publicité de ce lieu non entretenu nuit à l'image du village. Jean Marcel Lazzerini confirme que ce lieu fait souvent l'objet de dégradations, notamment les panneaux d'identification des végétaux.

- Site internet de la commune

Proposition de continuer avec Intra Muros qui permet également une application sur mobile. La question sera réétudiée en septembre après réunion de la commission Communication.

La séance est levée à 21.30

Vu par Le Maire

Jean-François Chauffrias